



STANISLAS

PARTICIPATION DES FAMILLES 2020-2021

À titre indicatif

Scolarité

Classes	Frais annuels - €
École	1 892
Collège	2 050
Lycée	2 345
Classes préparatoires	2 399
Prépa Médecine 1 ^{re} année	3 070
Prépa Médecine 2 ^e année	1 374
Prépa Médecine 3 ^e année	818
Prépa Médecine 4 ^e année	677

Demi-pension

Nombre de repas hebdomadaires	Frais annuels - €
1 repas par semaine	321
2 repas par semaine	631
3 repas par semaine	868
4 repas par semaine	1 083
5 repas par semaine	1 248
Repas à l'unité	9

Pension

	Frais annuels - €
Lycée	8 504
Classes préparatoires	8 928

Études et internat externe

	Par trimestre - €
Internat externe classes préparatoires (de 1 à 14 repas/sem)	de 321 à 3 494*
Étude surveillée lycée	404
Internat externe lycée	859
Étude dirigée collège	505
Étude surveillée collège (4 ^e -3 ^e)	404
Étude dirigée école	318
Garderie école	157

*Tarifs disponibles auprès de la comptabilité en fonction du nombre de repas par semaine.



STANISLAS

Frais accessoires

	Par an - €
Literie	91
APEL	25
Contribution volontaire	80 par enfant*
Assurance décès-perte de revenus	Taux : 2,18 % de la maternelle à la 2 ^{de} 1,76 % de la 1 ^{re} aux classes préparatoires

*Permet de financer les bourses des familles ayant de réelles difficultés. Votre aide est facultative mais nous est indispensable.

Association des Anciens Élèves

	Cotisation optionnelle et payable en janvier 2020
Élèves de Terminale	120 € pour 8 ans d'adhésion
Élèves de Prépa 2 ^e année	100 € pour 6 ans d'adhésion

L'inscription à Stanislas, scolarité, pension et demi-pension, vaut obligatoirement pour toute l'année scolaire.

Modalités de paiement :

par trimestre par chèque ou carte bancaire, en ligne sur le site ecoledirecte, ou par prélèvements mensuels (sur 8 mois).

Prêts étudiants

Grâce à un partenariat entre Stanislas et la Société Générale, nos étudiants des classes préparatoires peuvent bénéficier de prêts à des conditions privilégiées (taux à 0,9 % tout compris, jusqu'à 5 ans de différé de remboursement).

Aide au logement

Les étudiants ont droit à une aide de la CAF s'ils en font la demande.

Réduction familles nombreuses

Stanislas applique aux familles nombreuses (au moins 3 enfants à charge) les réductions suivantes **sur la scolarité** :

- 15% pour chacun des 2 enfants scolarisés à Stanislas
 - 20% pour chacun des 3 enfants scolarisés à Stanislas
 - 25% pour chacun des 4 enfants scolarisés à Stanislas
- etc.

Remarques

L'inscription à Stanislas, scolarité, pension et demi-pension, vaut obligatoirement pour toute l'année scolaire. Il est rappelé que tout désistement en cours d'année sans cause réelle ou sérieuse occasionne un dédommagement qui ne saurait excéder 1/3 de la facture annuelle en compensation de la perte que ce départ entraîne. Seuls les frais de restauration donneront lieu à un décompte sur la base des repas réellement pris jusqu'au départ de l'élève. Les frais tels que ceux de l'assurance responsabilité civile, du service médical et de la participation aux examens de Stanislas sont incorporés à la scolarité. Les frais particuliers (assurance « décès-perte de revenus », livres, tests, retraites, inscriptions aux examens d'État...) sont facturés en sus. Nous vous recommandons vivement de souscrire à l'assurance « Décès-perte de revenus » qui est abordé au paragraphe « cotisation assurance décès-perte de revenus ». En cas d'impossibilité temporaire d'accueillir les élèves internes ou demi-pensionnaires dans l'établissement pour une cause extérieure à Stanislas, les familles seront remboursées ou un avoir leur sera adressé pour la quote-part de leur contribution correspondant aux prestations non fournies, déduction faite d'une participation aux frais fixes.